

Théâtre : les règles du théâtre classique du XVIIe

L'apparition des règles

Le **contexte historique** explique l'apparition des règles. Au XVIIe siècle, le Cardinal de Richelieu est le principal ministre de Louis XIII dès 1624 et jusqu'à sa mort en 1642. Le Cardinal Mazarin lui succède alors, pendant la jeunesse de Louis XIV. En 1661, âgé de vingt-trois ans, Louis XIV règne enfin et ce jusqu'à sa mort, en 1715.

À partir de 1630 environ, le pouvoir, exercé par Richelieu puis Mazarin et Louis XIV, cherche à **éviter toute instabilité politique** et souhaite **s'affirmer son autorité, y compris au niveau culturel**. Des Académies sont alors créées dans chaque art par exemple, l'Académie française en 1635). Ces Académies ont pour but de réglementer les compositions des oeuvres artistiques. **Les auteurs des pièces de théâtre doivent obéir à des règles**, en particulier pour la tragédie.

Les règles du théâtre classique

→ La règle des trois unités : temps, lieu, action

Toute pièce de théâtre doit présenter une histoire qui se déroule en une seule journée : c'est la règle de l'unité de temps. Elle doit aussi se dérouler en un seul lieu, dans un décor unique : c'est la règle de l'unité de lieu. Elle doit également traiter que d'une seule intrigue pour bien capter l'attention du spectateur : c'est la règle de l'unité d'action.

"Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli

Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli." (L'Art poétique - Boileau, 1674)

→ La règle de la vraisemblance

L'intrigue et la situation d'énonciation doivent être possibles. Aucun rebondissement extraordinaire ni réaction fantaisiste ne sont autorisés. Au XVIIe, les deux valeurs fondamentales sont « l'ordre » et « la raison », c'est-à-dire l'ordre et le bon sens.

→ La règle de la bienséance

Le dramaturge ne peut pas montrer de scènes choquantes aux spectateurs (qui sont souvent issus de la haute noblesse et vivent à la cour du roi). Ainsi les événements violents (batailles, meurtres, suicides...) peuvent exister dans la pièce mais ne seront pas joués sur scène. Ils seront par exemple racontés par un personnage qui y a assisté.

Les dramaturges du XVIIe siècle

Trois grands noms sont à retenir pour cette période : Molière, Corneille et Racine.

Molière a écrit de nombreuses comédies. Quant aux tragédies, elles sont surtout l'oeuvre de Pierre Corneille, qui a aussi créé des comédies, et de Jean Racine.

Les auteurs de **tragédies** cherchent à montrer les dégâts que peuvent provoquer les passions et à célébrer l'ordre et la raison. D'autre part, leurs pièces permettent aux spectateurs d'expulser leurs passions en les vivant par procuration. Elles doivent provoquer "**terreur et pitié**". Ce moyen de purger nos passions à travers une pièce qui provoque chez nous terreur et pitié se nomme la « **catharsis** ».

Les auteurs de **comédies** cherchent à **instruire en amusant**. Il s'agit donc pour les spectateurs de rire de personnages ridicules mais aussi de mieux comprendre la nature humaine et devenir ainsi eux-mêmes meilleurs.

Style d'écriture

La plupart des pièces de théâtre du XVIIe siècle, tragédies comme comédies, sont écrites en vers et plus précisément **en alexandrins, avec des rimes plates**. Elles utilisent donc de nombreux procédés stylistiques de la poésie : exploitation des hémistiches avec un rythme binaire, des figures de style, des allitérations, des assonances, etc.

Concernant les comédies, certaines ne sont pas écrites en vers : on dit qu'elles sont écrites en prose.

(Source : Copiedouble.com)